

## PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR DU 23 MARS 2018

**Présents :** MMES et MM ALARY, ALBARRACIN, BARRES, BOUSSAADIA, BRASSIER RODRIGUES, FOURCHES, GASSER, GAYRAUD, GILBERT, LEONARDON, MATHIOS, MEGOZ, PATEL, PILET, REDOFRD, ROMAN, ROUQUETTE, SPITZL DUPIC, THOMAS, TORRE.

**Excusés :** MMES et MM BOUVIER (procuration donnée à MME PILET), DAVID (procuration à MME TORRE), DURAN, ECHALIER, MIGINIAC (procuration donnée à M. GILBERT), OUKALI (procuration donnée à M. GILBERT), REVERET (procuration à MME TORRE), SINDA (procuration donnée à M. GAYRAUD), WHITTON (procuration donnée à MME PATEL).  
MME ALARY quitte la réunion avant le vote et donne procuration à M. GAYRAUD.

M. DEL DUCA ouvre la séance à 14h05.

M. DEL DUCA soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 10 janvier.  
**Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

### 1. - VALIDATION DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PÉDAGOGIQUE

#### Licence EEI

##### ESE

Il n'y a pas de modification de maquette. Seuls quelques changements de mode d'évaluation vont être apportés.

##### EFI

Deux changements sont demandés :

- Au S3 : Intégrer « Littérature ancienne » à l'UE 3
- Au S3 : Intégrer « Civilisation ancienne » à l'UE 4

L'un de ces deux cours remplace le PPP placé par erreur au S3.

- Au S4 : Ajout de « Histoire contemporaine », cours proposé par l'UFR LCSH.

#### Métiers du livre franco-allemand

- Au S4 : Remplacement de « Histoire du livre » par « BD et manga »
- Au S4 : Remplacement de « Médiathèque » par « Création de pages web »

#### Information et communication

Création d'une mineure disciplinaire à coûts constants. Les contenus ne sont pas encore définis.

### LEA

Création d'une mineure disciplinaire à coûts constants.  
Renforcement en langue + LV3 + Bureautique.  
Certains enseignements de L2 et L3 seront revus.

### LLCER

La mineure disciplinaire en L2 de russe LLCER ne pourra être maintenue.

En anglais et espagnol, une mineure disciplinaire pourra être créée. Le coût par langue doit être de 252h équivalent TD, ce coût sera compensé en partie par la diminution des groupes de mineures.

Les enseignements seront des cours magistraux pour l'anglais, pas uniquement du CM pour l'espagnol.

MME TORRE souhaiterait que les membres du conseil reçoivent les documents avant la réunion, M. DEL DUCA lui répond que cela n'a pas été possible, certaines modifications ayant été arrêtées le matin même, mais qu'à l'avenir ce sera fait.

M. GILBERT demande si la création de ces mineures disciplinaires entraîne la suppression d'autres mineures. M. DEL DUCA répond que tous les choix sont laissés aux étudiants. Ces mineures disciplinaires sont créées pour répondre au mécontentement d'une majorité d'étudiants qui ont souvent suivi une mineure par défaut, faute de place dans celle qui les intéressait.

M. DEL DUCA ajoute que cet effort de création de mineures disciplinaires ne peut être fait pour les petites langues. M. GILBERT souligne que cela engendrera des examens terminaux supplémentaires.

M. ALBARACIN demande si ces mineures disciplinaires qui sont proposées à la licence LLCER le seront aussi à la licence ESE. Les mineures proposées aux étudiants de la licence ESE ne seront pas modifiées.

**Ces modifications sont votées à l'unanimité.**

### Master EEI

Le travail n'est pas terminé, il sera présenté lors de la prochaine réunion pédagogique qui aura lieu mi-mai.

### Master LEA

M. MATHIEU présente les modifications demandées :

- Ajout d'un cours de droit dans le parcours GIRH;
- Changement de certains intitulés;

Des démarches pour obtenir que le diplôme puisse être fait en apprentissage vont être entreprises. Cela permettra aux étudiants de faire leur alternance dans des organismes de statut public ce qui n'est pas possible avec les contrats professionnels.

### Master LLCER

Pas de modification dans le parcours Enseignement et recherche.

Dans le parcours Média et médiation culturelle, M. NEIVA demande les modifications suivantes :

- Remplacement de « Atelier radio-portugais » par « Création éditoriale et radiophonique » pour chaque langue.

MME THOMAS demande quelle est la différence entre Création éditoriale ou radio, car il y a de la création éditoriale en radio.

Il sera demandé à M. NEIVA de changer ce titre.

Ce cours est assuré par Radio Campus, et le sera par Onde porteuse à compter de la rentrée 2018. Le coût de cette convention sera discuté lors du COM (contrat d'objectifs et de moyens) qui aura lieu au mois de juillet.

Il demande également le remplacement de « Approche théorique et méthodologique » par un choix de séminaire ou autre selon la langue.

Le cours transversal effectué M. VIOLLE « Méthodologie de la recherche » sera maintenu pour ce parcours.

#### Master Information et communication

M. DEL DUCA donne lecture du compte-rendu de la commission pédagogique.

*Suite à la demande de MME PEYRARD, vice-présidente au CFVU, concernant le maintien du parcours Démocratie participative compte tenu de son faible effectif, le département Information et communication a travaillé et validé à la majorité lors d'une réunion de département qui s'est déroulée le 9 mars, la proposition suivante qui est exposée par M. ROUQUETTE :*

*Modification du master mention Stratégies de communication comprenant les parcours Communication des entreprises et Communication et démocratie participative qui seraient remplacés par les parcours : Parcours Communication des organisations et Communication numérique.*

*Le parcours Communication des organisations offrirait des cours pour la communication en associations et l'économie sociale et solidaire.*

*Il y aurait plus de cours mutualisé et un coût moindre que celui des parcours existants.*

*L'historique : création en 2012 d'un master avec une spécialité Communication et solidarité et un parcours Communication des associations et des collectivités territoriales (CACT). En 2015 l'HCERES avait déjà indiqué que ce parcours n'avait pas assez d'étudiants.*

*Dans la dernière offre de formation, ce parcours est devenu Communication et démocratie participative avec peu de modifications. Le nombre d'étudiants est de 7 en M1 et 3 en M2. Une enquête a été faite auprès d'anciens diplômés : les diplômés de CACT ne trouvent pas forcément de travail dans le secteur de la communication ce qui n'est pas le cas des diplômés de l'autre parcours.*

*Après enquête auprès des étudiants de licence et master, ils demandent majoritairement plus de cours en communication numérique.*

*Le parcours Communication des organisations offrirait des cours pour la communication en associations et l'économie sociale et solidaire.*

*M. DACHEUX, responsable du parcours Communication et démocratie participative présente ses arguments :*

*Il n'y a pas eu de débat. Seuls six enseignants ont travaillé sur le nouveau projet. Il estime que les étudiants issus de ce nouveau parcours ne trouveront pas de travail. Un nombre de candidats susceptible d'intégrer ce master est 40 dont 3 en formation continue.*

*M. DEL DUCA indique aux étudiants que le maintien de ce parcours au vu du nombre d'étudiants est difficile à défendre car l'Université demande à chaque composante de faire un effort et de réduire sa masse salariale de 2%.*

*De plus, l'ouverture d'un DUT à Vichy entraîne une évolution de la licence et du master à Clermont-Ferrand.*

*Les étudiants du parcours Démocratie participative regrettent de ne pas avoir été associés à la décision de modification du master. Le délai dans lequel les choses ont été faites était trop court. Ils demandent à participer à la construction de la prochaine offre de formation.*

MME BRASSIER rappelle la chronologie :

- Le 12 février : alerte de MME PEYRARD
- Le 15 février : réunion du département donnant jusqu'à début mars pour réfléchir au master
- Le 8 mars : présentation des projets
- Le 9 mars : vote du conseil du département pour le projet proposant la fermeture du parcours Communication et démocratie participative et la création des parcours Communication des organisations et Communication numérique.

Le nouveau M2 ouvrirait à la rentrée 2019, ce qui laisse du temps pour sa construction.

MME TORRE indique que ce sont deux visions de la communication très différentes, que la communication participative se développe et qu'à l'avenir il y aura des emplois.

MME THOMAS, journaliste à La Montagne, indique qu'il n'y a pas d'emploi dans ce secteur-là. Elle souligne qu'il est primordial de développer la communication numérique.

MME GASSER, ancienne étudiante de l'IUP de communication des organisations, précise qu'elle a travaillé dans une association, puis dans une mairie et qu'elle est maintenant chargée de communication à l'INRA.

MME MEGOZ demande quel sera le coût de ces parcours, MME BRASSIER lui répond qu'une économie d'environ 200 h sera faite car le master 1 sera entièrement mutualisé.

M. ROUQUETTE ajoute que beaucoup d'étudiants partent dans d'autres villes pour suivre un master en communication numérique.

MME ROMAN souligne que les deux sensibilités sont très différentes.

MME PATEL précise que ce choix a été voté à la majorité par le département d'Information et communication et si ce vote n'est pas confirmé par le conseil d'UFR, la CFVU fermera le parcours « Communication et démocratie participative » et qu'il n'y aura plus qu'un seul parcours.

MME TORRE précise que le conseil d'UFR peut revenir sur le vote du conseil du département.

M. GILBERT pense que les étudiants ont peur que le parcours ne ferme alors qu'ils n'ont pas effectué leur M2.

Pour l'année universitaire 2018-2019 :

- Création du nouveau master 1
- Maintien des masters 2 « Communication des entreprises » et « Communication et démocratie participative »

Pour l'année universitaire 2019-2020 :

- Création des parcours « communication des organisations » et « Communication numérique ».

L'ouverture du recrutement sur l'application Ciell 2 est bloquée jusqu'à la réunion de la CFVU.

La proposition suivante est mise au vote :

L'assemblée plénière du département Information et communication s'est réunie le 9 mars et a décidé, après un vote entre deux propositions, de proposer au conseil de l'UFR la proposition suivante :

**A la rentrée 2018-2019, fermeture en master 1 du parcours *Communication et démocratie participative* (CDP) du Master Information et Communication et maintien du parcours CDP en master 2 pour accompagner les étudiants qui sont en master 1 en 2017-2018 ;**

**Modification du nom du second parcours du master en « *Stratégies de communication des organisations* » afin d'englober aussi le secteur de l'économie sociale et solidaire et des collectivités territoriales ;**

**Proposition en master 2 pour la rentrée 2019-2020 d'un parcours de master orienté vers « *la communication numérique* » afin de continuer à offrir deux parcours dans le master Information et communication, comme prévu dans le contrat, et offrir plus de places (50 places contre 37 à l'heure actuelle). *Le choix pour cette orientation est fondé sur une analyse des besoins du marché et aussi des débouchés professionnels de nos anciens étudiants des 6 dernières années.***

Offre dès la rentrée 2018-2019 **d'un master 1 mutualisé**, le choix du parcours de master 2 se faisant en fin d'année universitaire

- 27 votants
- 19 - Favorable à la proposition du département d'information et communication
- 5 - Défavorable à la proposition du département d'information et communication
- 3 - Bulletins blancs

**La proposition est votée à la majorité.**

MME TORRE estimant qu'il y a eu une erreur dans le décompte demande à ce que les bulletins soient recomptés, ce qui est fait en sa présence et les résultats sont confirmés.

## 2. - POINT SUR LES FINANCES

Le seuil d'alerte de la masse salariale qui est de 83% est dépassé puisqu'il est de 83.7%.  
Pour la réduction, il avait été demandé une réduction de 20% des heures complémentaires,  
puis 2% de la masse salariale globale.

Plusieurs possibilités :

- Geler des postes ;
- Réduire l'offre de formation (mais pas les licences)
- Diminuer le référentiel
- Diminuer le nombre de CRCT
- Réduire les heures complémentaires

La réponse est attendue pour le 27 avril.

Les pistes possibles pour l'UFR :

- Réduire le nombre de CM, mais cela ne suffira pas
- Développer l'e-learning

On peut envisager de diminuer le nombre de semaines d'enseignement

Le Ministère met l'accent sur le NCU1, il est donc malvenu de réduire les heures en licence.

L'effort devra porter sur les masters.

MME SPITZL DUPIC souhaite que la réduction de la masse salariale (transformation de CM en TD) s'intitule « réduction de la rémunération des enseignants ». Elle ajoute que compte tenu de ces éléments, elle soutiendra la réduction du nombre de semaines d'enseignement.

## 3. - QUESTIONS DIVERSES

### Postes

Le poste de MCF Anglais rattaché au LRL risque de ne pas être publié par l'Université car une autre demande de poste est déjà fléchée au LRL (rattaché à l'UFR LCSH).

MME SPITZL DUPIC s'oppose au rattachement à un autre laboratoire.

### Relations internationales

MME BRASSIER indique que les procédures d'appels d'offres ont été modifiées, toutes les demandes de financements AAP mobilités enseignantes dans le cadre d'accords bilatéraux, internationalisation des formations et invités composantes doivent être faites pour le 31 mai.

Un document unique sera préparé et envoyé à tous.

M. DEL DUCA ajoute que la demande de réponse de l'UFR concernant la masse salariale doit être faite pour le 26 avril : la demande de moyens provisoires pour le 6 avril, les BIATSS pour le 30 avril et l'ensemble des moyens : NCU, équipement, référentiel... pour le 31 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures.

Le directeur,

Patrick DEL DUCA



La secrétaire de séance,

Martine ESTEL

